

Assises de la formation continue des enseignants

Le temps n'est plus aux paroles mais aux actes !

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie fondamentalement le droit à une formation continue pour les salariés dans le cadre d'une formation tout au long de la vie. Après avoir mis l'accent sur la logique du parcours de formation, dit sécurisé, qui s'est substitué à l'emploi pérenne, il est maintenant développé par une nouvelle société de la compétence qui menace directement le diplôme et par extensions les conventions collectives. Le nouvel organisme chargé de réguler toutes les formations (continue, apprentissage...) s'intitule d'ailleurs : France compétences. Le salarié voit son employabilité liée à la nécessaire maîtrise de compétences. Leur évolution signifie soit adaptation par la formation soit licenciement. Ainsi apparaît le recours au CPF modifié et monétisé qui est censé être ce passeport pour le maintien dans l'emploi.

L'Éducation nationale n'est pas épargnée par ces logiques de la nécessaire maîtrise de compétences à travers l'acquisition de celles de son référentiel de compétences du métier d'enseignant.

La FNEC FP-FO tient à rappeler qu'un enseignant est un fonctionnaire.

L'entrée dans la Fonction publique d'État reste déterminée par l'obtention d'un concours. Celui-ci fixe le grade qui renvoie à une échelle indiciaire de rémunération. Il est le garant de la capacité à occuper un emploi de fonctionnaire avec les droits et les devoirs de son statut. Le droit à la formation continue en fait partie et nous le revendiquons sur le temps de travail.

La FNEC FP-FO s'inquiète de toutes les atteintes au statut et les combat. Cette logique de maîtrise de compétences, donc de leur évaluation, n'ouvre t'elle pas la porte au subjectif et à de possibles dérives dans l'appréciation ? Quid du devenir d'un enseignant qui n'aurait pas ou plus le «niveau» ?

Sera-t-il obligé de se former, mis sous tutelle par un accompagnement, voire en fin de compte, licencié ?

La FNEC FP-FO estime que le cadre statutaire de la Fonction Publique, donc des garanties des fonctionnaires, est largement menacé par le projet de loi de transformation de la Fonction publique.

La FNEC FP-FO n'interviendra pas pour dire s'il faut plus ou moins de formation continue mais défendra mordicus le statut. Les revendications de nos mandants prouvent la difficulté de notre métier et la dégradation continue de nos conditions de travail. La formation continue est bien un outil nécessaire. Point besoin d'un questionnaire aux enseignants. Elle passe par la considération et le respect des personnels qui nécessite la mobilisation de moyens et non par un rapport des inspections générales. Les constats nous les avons et tous les connaissent !

La FNEC FP-FO ne se rendra pas à ces assises malgré tout notre respect pour la mission des inspecteurs généraux. Non à une énième rencontre pour occuper le temps alors que le monde enseignant demande en urgence des solutions.